

A. Ch.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
CABINET DU RESIDENT GENERAL.-

Usumbura, le 27 juin 1960.

N° Cab/04613



A MM.-les Résidents (deux)

- les Administrateurs de
Territoire de et à *Kilungu*
- les Chefs de Service (tous)

4135/
Monsieur le Résident,
Monsieur l'Administrateur de Territoire,
Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous informer que,
par arrêté royal du 23 juin 1960, la dénomination
"Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi" a
été supprimée et remplacée par la dénomination
"Ministère des Affaires Africaines".

Pour le Résident Général,
Le Sous-Secrétaire Général,

E. Ducarme
E. DUCARME.